

Arrêté n° 2026-08-CoST relatif aux périodes et modalités d'inscription des étudiantes et des étudiants à l'École normale supérieure-PSL au titre de l'année universitaire 2026-2027

Le directeur de l'École normale supérieure-PSL,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 février 2026 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master au titre de l'année universitaire 2026-2027

ARRÊTE

Article 1^{er} : Modalités et calendrier des inscriptions

Le présent arrêté fixe la procédure et le calendrier d'inscription des étudiantes et des étudiants au diplôme de l'ENS, à la préparation à l'agrégation, au diplôme national de master délivré par l'ENS-PSL, à la formation non diplômante FormHact ou au diplôme national de doctorat au titre de l'année universitaire 2026-2027.

L'inscription est annuelle. L'année universitaire s'étend du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Toute étudiante, tout étudiant est considéré en scolarité dès lors qu'elle ou il a procédé à son inscription administrative et au paiement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire puis à son inscription pédagogique.

Article 2 : Modalités et calendrier des inscriptions administratives à l'ENS-PSL

2.1 : Modalités

Les inscriptions administratives pour le diplôme de l'ENS-PSL (DENS), un master, un doctorat ou pour la préparation à l'agrégation sont effectuées en ligne sur l'application informatique dédiée auprès du Service des concours, de la scolarité et des thèses (CoST) par la saisie d'un dossier et le dépôt des pièces justificatives selon les modalités définies pour chaque formation figurant en annexe du présent arrêté.

2.2 : Calendrier des inscriptions administratives

- **Inscription au diplôme de l'ENS (DENS)** : du 6 juillet 2026 au 31 octobre 2026, 12h00 (heure de Paris) ;
- **Inscription en master en 1^{ère} année** : du 6 juillet 2026 au 31 octobre 2026, 12h00 (heure de Paris) ;

- **Inscription en master en 2^{ème} année** : du 6 juillet 2026 au 31 octobre 2026, 12h00 (heure de Paris) ;
- **Inscription à la préparation à l'agrégation** : du 6 juillet 2026 au 31 octobre 2026, 12h00 (heure de Paris) ;
- **Inscription à la formation non diplômante FormHACT** : du 6 juillet 2026 au 31 octobre 2026, 12h00 (heure de Paris) ;
- **Inscription en 1^{ère} année de doctorat** : du 15 juin 2026 au 1er décembre 2026 ;
- **Inscription à partir de la 2^e année de doctorat** : du 15 juin 2026 au 31 octobre 2026, 12h00 (heure de Paris).

2.3 : Inscriptions hors délais

Toute étudiante, tout étudiant n'ayant pas procédé à son inscription administrative dans les délais prévus à l'article 2.2 devra effectuer une demande écrite d'inscription dérogatoire auprès de la direction de l'ENS-PSL.

Aucune inscription administrative n'est possible après le 31 décembre 2026.

Article 3 : Modalités et calendrier des inscriptions pédagogiques à l'ENS-PSL

3.1 : Au DENS

Les normaliennes et les normaliens doivent obligatoirement s'inscrire pédagogiquement avant la date limite d'inscription ci-dessous. Le défaut d'inscription pédagogique empêche toute validation de cours ou d'expérience pendant l'année concernée.

Période de saisie des inscriptions pédagogiques :

- Inscription annuelle : du 14 septembre 2026 au 7 novembre 2026, 12h00 (heure de Paris) ;
- Actualisation : du 1er février 2027 au 4 mars 2027, 12h00 (heure de Paris).

3.2 : En master

Les inscriptions pédagogiques en master sont gérées et validées selon les calendriers définis par les responsables de chaque master.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'École normale supérieure-PSL.

Fait à Paris, le

Le directeur

A stylized signature in blue ink, appearing to read 'FWORMS', positioned above the name 'Frédéric WORMS'.

Frédéric WORMS